

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 8 (1978)
Heft: 11

Rubrik: SOS consommateurs : bien acheter : des jouets pour les petits enfants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bien acheter :

des jouets pour les petits enfants

Les rues, les vitrines, sous leur parure de lumière annoncent déjà Noël; les grands magasins ouvrent toutes grandes les portes de leur paradis des jouets tandis que les catalogues sont feuilletés par des petites mains impatientes.

285 millions de francs...

Oui, vous avez bien lu, c'est la somme dépensée en Suisse l'an passé pour l'achat de jouets, les deux tiers de ces achats étant effectués à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est évident qu'un marché aussi important présente le meilleur et le pire. Nous n'aborderons pas ici l'aspect psychologique du jeu* nous nous contenterons de quelques conseils d'aspect plus consommateur. Au début de cette année la FRC a lancé un questionnaire afin que parents et enfants qui avaient

été trompés ou déçus par des jouets reçus à Noël nous fassent part de leurs constatations**. Les lignes ci-dessous sont donc destinées à vous faire ouvrir l'œil afin d'éviter de telles déceptions.

Le saviez-vous ?

La législation s'occupe de la sécurité des jouets (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires art. 468 et ss.). Il s'agit surtout de l'utilisation des métaux (plomb, zinc, étain et des alliages) des parties pointues ou tranchantes; la loi interdit même la fixation d'yeux aux animaux en peluche au moyen de crochets ou d'épingles... Il existe aussi des prescriptions très strictes quant à la sécurité électrique. Les boîtes de chimie sont également contrôlées. N'achetez donc pas de jouets à l'étranger, particulièrement dans des bazars ou sur des plages. (Si vous voulez le faire, donnez la préférence à des grandes marques internationales.) N'achetez pas non plus de peluches, de jouets que l'enfant sucera: ailleurs, la réglementation n'est pas la même, spécialement en Italie, en Espagne, et en Afrique. Nos laboratoires cantonaux sont chargés du contrôle.

Vérifiez tout !

Passez la main dans l'intérieur des petites cuisinières (arêtes coupantes) ou des jouets en bois (clous). Ceci est **valable pour tous les jouets**. S'il y a des ouvertures, veillez à ce qu'un petit doigt ne puisse y rester coincé (cela a été le cas pour la colonne d'une grue en métal.)

Attention aussi aux petites pièces. Retirez-les des boîtes de jeux de constructions si l'enfant porte tout à la bouche, vous les redonnerez plus tard. De même dans l'assortiment de petite épicerie, l'enfant peut-il faire la différence entre des reproductions en plas-

tique et des matériaux à... manger (il y en a).

Emballages trompeurs... hélas oui. De grandes et grosses boîtes peuvent cacher un intérieur tapissé de sagex et un contenu minable. De même la photo figurant sur certains couvercles ne correspond pas du tout au contenu (nombreuses plaintes). Par exemple, pour réaliser un paysage campagnard avec fermes et animaux il aurait fallu 8 à 10 boîtes, chacune ne contenant qu'un arbre ou animal... **N'achetez donc pas un jeu que vous ne pouvez pas ouvrir**; le mode d'emploi peut être en finlandais, anglais, ou en français incompréhensible et mal traduit ou tout simplement inexistant.

Jeux actifs... ou de bricolages. Ne surestimez pas votre petit-fils ou votre petite-fille, certes très intelligents! Les âges donnés sur les boîtes sont déjà surfaits. Les boîtes de bricolages sont très chères et souvent décevantes: avez-vous essayé d'en faire une vous-même avec de bons ciseaux, du coton en suffisance, ou de vrais bons outils? Et n'oubliez pas qu'un jouet dit éducatif n'est pas un jouet qui éduquera l'enfant à la place de ses parents, au contraire il demandera leur collaboration. Certains enfants sont bourrés de tels jouets mais n'ont ni billes, ni corde à sauter ni même de banal «Pierre Noir».

Comparez... les prix si vous en avez le temps. Une même poupée, un même jeu de famille peut présenter des différences de prix étonnantes d'un commerce à l'autre. Vous ne devez pas favoriser les abus en période de forte demande.

Une remarque fréquente... beaucoup de parents nous disent ne pas tellement aimer les jouets trop conditionneurs (petits aspirateurs ou machines à laver), ils préfèrent donner à leurs enfants, garçons et filles, leurs vrais outils bien moins décevants.

Et enfin... si vous donnez un abonnement à un journal, un cadeau qui dure... avertissez les parents avant. Un autre membre de la famille pourrait avoir eu la même bonne idée que vous.

Prochain article: «Au comptant ou à crédit?»

Adresse: FRC, SOS Consommateurs, rédaction d'«Aînés», c.p. 2633, 1002 Lausanne.

* Un excellent petit livre — «L'enfant et les jouets», par J. Bandet et R. Sarazanas. Coll. E3 Casterman poche — vous apprendra tout sur le sujet.

** Dossier «Jouets» dans «J'achète mieux» (n° 78) de novembre-décembre.

